



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 4707

Texte de la question

BILAN DE L'ACTION EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

M. le président. La parole est à Mme Fanny Dombre Coste, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

Mme Fanny Dombre Coste. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'éducation nationale. Madame la ministre, depuis 2012 et 2013, avec la loi de refondation de l'école de la République, nous avons investi massivement dans l'école : son budget est ainsi redevenu le premier budget de l'État. C'est un choix politique fort et assumé pour préparer l'avenir de nos enfants et donc celui de notre pays.

Rétablissement de la formation des professeurs ; création de 60 000 postes ; priorité au primaire ; revalorisation du métier d'enseignant, de l'école maternelle au lycée : depuis quelques années, les rentrées scolaires sont apaisées et ne génèrent plus de manifestations devant nos rectorats, comme c'était le cas avant 2012.

(Exclamations sur quelques bancs du groupe Les Républicains.)

M. Alain Chrétien. Ce n'est pas vrai !

M. le président. Monsieur Chrétien !

Mme Fanny Dombre Coste. Je souhaite évoquer plus particulièrement l'enseignement professionnel. L'enseignement professionnel est aujourd'hui une porte à double entrée, rapide et efficace, pour les jeunes qui, plus tôt que les autres, ont une idée du métier qu'ils veulent exercer, et une porte d'entrée aussi vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Longtemps, cette voie a été dévalorisée, alors que les métiers préparés sont indispensables au développement économique de notre pays et surtout que ces filières professionnelles sont porteuses d'innovation et de parcours professionnels évolutifs.

Aujourd'hui, des centaines de milliers de jeunes se forment au lycée professionnel, sont accueillis dans des entreprises, apprennent un métier et trouvent un emploi. L'enseignement professionnel est d'ailleurs l'un des plus sûrs moyens d'accéder rapidement au marché du travail.

À la rentrée 2017, 500 nouvelles formations seront proposées. Elles permettront de répondre aux besoins de certains secteurs, qui peinaient jusqu'alors à recruter, et ouvriront également la voie à des métiers d'avenir, qui préparent le visage de la France de demain.

L'enseignement professionnel n'est pas et ne doit plus être perçu comme une voie de garage. Il s'agit d'un vrai choix, que le jeune peut d'ailleurs, depuis peu, modifier si, avant les vacances de la Toussaint, il réalise que son orientation ne lui correspond pas.

Madame la ministre, tordons le cou aux idées reçues. L'enseignement professionnel est une voie d'excellence qui prépare aux métiers d'aujourd'hui et de demain. À ce titre, pouvez-vous nous dire ce qui a été fait par notre majorité ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Madame la députée, merci pour votre question. L'enseignement professionnel est en effet un des acteurs clé de l'alternance. J'entendais tout à l'heure ma collègue évoquer l'apprentissage. (« Allô ! » sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)

M. le président. S'il vous plaît ! Je sais bien que c'est la dernière séance, mais tout de même !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Il faut rappeler qu'à côté de l'apprentissage, 700 000 jeunes sont diplômés de l'enseignement professionnel et fournissent des réponses aux besoins économiques de notre pays, qui sont absolument évidents.

L'enseignement professionnel souffrait ces dernières années d'un manque d'attractivité et d'une réputation fautive, quand on sait ce qu'il s'y passe réellement. C'est pourquoi j'ai tenu, depuis deux ans, à agir sur ces points en faisant en sorte que les élèves qui arrivent dans l'enseignement professionnel sachent tout d'abord pourquoi ils le choisissent.

C'est ainsi que, désormais, dès le collège et dès la classe de sixième, par le biais du « parcours avenir », les élèves entendent parler de la possibilité d'aller en alternance. Des collèges sont jumelés avec des lycées professionnels ou des CFA – centres de formation d'apprentis –, ce qui permet aux élèves d'y faire des visites régulières et donc d'être sûrs d'eux lorsqu'ils font leur choix à la fin de la troisième.

Depuis cette rentrée, quand ils arrivent en seconde professionnelle, ces mêmes élèves ont la possibilité, jusqu'aux vacances de la Toussaint, de changer d'orientation s'ils considèrent que cela n'est pas fait pour eux. Cette nouveauté extrêmement importante permet de lutter contre l'orientation subie.

Il fallait ensuite répondre à une deuxième question : comment accompagner le mieux possible vers la réussite un élève en lycée professionnel ? Plusieurs nouveautés : tout d'abord, des journées d'intégration au lycée professionnel ont systématiquement lieu au moment de la rentrée. Ensuite, avant que les élèves ne partent en stage – celui-ci est en effet obligatoire –, des préparations au monde de l'entreprise, aux règles d'hygiène et de sécurité, au code de l'entreprise sont systématiquement effectuées.

Enfin, que se passe-t-il après l'obtention du bac professionnel ? Nous avons décidé d'investir dans 500 nouvelles formations pour préparer aux métiers de demain, ainsi que dans 10 000 nouvelles places de BTS, pour garantir une réussite dans l'enseignement supérieur à ces élèves. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

Données clés

Auteur : [Mme Fanny Dombre Coste](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4707

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 février 2017](#)